

## INFORMATION AUX FAMILLES

# NOUVEAU PROTOCOLE SANITAIRE DANS LES ÉCOLES CHAPELAINES

Madame, Monsieur,

Le nouveau protocole sanitaire que le Ministère de l'Éducation Nationale nous a transmis vendredi 30 octobre se met progressivement en place dans les écoles chapelaines, en lien avec l'ensemble des équipes éducatives.

**Sans la collaboration des parents et des enfants, rien ne serait possible.  
Soyez-en remercié·e·s.**

Les efforts conjugués de tout·e·s doivent permettre un strict respect des consignes de nettoyage et désinfection des locaux. Pour ce faire, nous y avons affecté des moyens humains et matériels supplémentaires.

### RESTAURATION SCOLAIRE

Si nous parvenons à relever le défi du nettoyage, il est en revanche impossible de satisfaire, sur la cantine scolaire, malgré tous nos efforts et l'ouverture en urgence d'une salle supplémentaire, aux règles de distanciation prévues dans le nouveau protocole avec nos effectifs habituels.

C'est pourquoi, comme il vous l'avait été demandé pour les deux premières journées de cette rentrée, il est souhaitable, dans la mesure de vos possibilités, que vous preniez en charge votre enfant durant le repas du midi. Seul cet effort collectif permettra aux enfants dont les parents n'auraient pas d'autre solutions, d'être accueillis dans les conditions optimales de distanciation. Pour les familles ayant déjà procédé au règlement pour la cantine, des avoirs seront générés.

Merci d'en informer le **service Enfance Jeunesse au 03 25 71 34 34 ou 03 25 71 63 26.**

Dans le même ordre d'idées, nous faisons le choix raisonnable de suspendre le **dispositif « DEVOIRS FAITS »** à compter du 5 et jusqu'au 20 novembre 2020, eu égard au nombre important d'élèves que cela concerne, dans un même espace. La commune évaluera la situation et les conditions d'accueil des enfants afin de déterminer si ce dispositif peut être réactivé après cette date.

**L'accueil en PÉRISCOLAIRE** continue de fonctionner aux horaires habituels matin et soir, pour les enfants inscrits et les familles qui n'ont pas d'autres solutions.

En cas de besoin, vous êtes invité·e·s à vous rapprocher du **service Enfance Jeunesse.**

Pour ce qui concerne le **dispositif « ENVOL »**, compte tenu du fait que cela ne concerne que de petits groupes d'enfants et en accord avec les référents pédagogiques et l'Éducation Nationale, il débutera le 5 novembre 2020 dans les écoles élémentaires Teilhard de Chardin, Jean Jaurès et Jean Moulin. Des adaptations seront effectuées en fonction des mesures sanitaires en vigueur.

Soyez assuré·e·s de la pleine et entière mobilisation des élu·e·s et des services de la Ville aux côtés des enseignants, pour accueillir vos enfants dans les meilleures conditions.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée.



**Olivier Girardin**  
Maire

**Cécile Pauwels**  
Adjointe au maire  
en charge de l'Éducation  
et de la Jeunesse

